

## Inscription au service de restauration

Le cadre règlementaire en restauration collective est contraignant mais la Commune souhaite permettre à un maximum d'enfants d'avoir accès au service de restauration.

Il est parfois difficile, dans l'organisation de la restauration collective, de prévoir des menus spécifiques pour les élèves dont l'état de santé nécessite un régime alimentaire particulier : élèves présentant une allergie, une intolérance alimentaire ou une maladie chronique. (*Circulaire n° 99-181 du 10 novembre 1999*). Seul les enfants ayant un PAI (Protocole d'Accompagnement Individualisé) pourront avoir un menu spécifique. Il sera établi avec le responsable de la restauration.

Merci de bien remplir entièrement cette fiche (et de cocher toutes les cases nécessaires) ; elle permet l'accueil de votre enfant au service de restauration :

Photo de votre enfant en 2024 Elle peut être transmise par m	1 nail avec le nom et prénom de l'enfant <u>enfanc</u> —	:e.jeunesse@romille.fr
	Prénom de l'enfant : Nom de l'enfant : Classe fréquentée en 2024/2025 Ecole fréquentée en 2024/2025 :	······································
	non  médical, le protocole à appliquer et les médical , le	caments nécessaires
Sans	enfant est (cocher la ou les cases nécessaires s porc s viande s poisson quement des légumes quement des légumes	5):
<b>Il n'y aura pas de substitutio</b> Compte tenu de son devoir o pratique religieuse. <i>(Circulaire d</i>	le neutralité, un agent public ne saurait être	garant de l'observance d'une
	te fiche et j'ai informé mon enfant de ce qu'il	
Signature du père, de la mère	ou du tuteur légal :	

Le service de restauration collectif est un service facultatif mais dans la mesure du possible, le service municipal veille à respecter le choix des parents pour des raisons éthiques, religieuses ou diététiques (...). (Circulaire du 10-02-2021 et du 16-08-2011).